

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 4 mai 2026, à 18h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Lucien Villeneuve, maire préside la séance à laquelle participent :

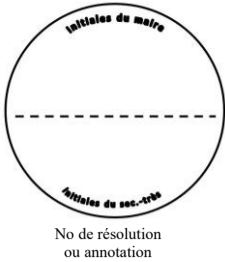
Monsieur Peter Villeneuve
Madame Élizabeth Boily
Monsieur Pierre-Luc Côté
Madame Najat Tremblay
Monsieur Sylvain Morel
Monsieur Richard Dufresne

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général.

15 contribuables assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Acceptation des procès-verbaux des séances régulières des 7 et 20 avril 2026.
03. Dossiers généraux
 - a) Nomination pro-maire
 - b) Affectation réserve contestation de taxes
 - c) Affectation fonds de roulement
 - d) Demande MRC pour le FFR
 - e)
04. Service de sécurité publique
 - a) Nomination pompier
 - b)
05. Service travaux publics
 - a) Soumission 2026-009 Fourniture de produits de béton, rue du Mistral
 - b) Offre de service Stantec – assistance technique
 - c) Offre de service Stantec – lot commercial Martel
 - d) Soumission 2026-010 Regard lot commercial
 - e)
06. Service d'urbanisme et environnement
 - a) Rapport de comité
 - b) Adoption R-1012 concernant le zonage
 - c) Avis de motion R-1013 concernant le zonage
 - d) Adoption 1^{er} projet R-1013 concernant le zonage
 - e) Dossier cour municipale – Vicky Simard et Nicolas Tremblay
 - f)



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

07. Service des loisirs

- a) Rapport de comité
- b) Baseball St-Honoré – subvention emploi étudiant
- c) Baseball St-Honoré – autorisation opération cantine petit terrain
- d) Projet structurant 2026-2027
- e)

08. Service communautaire et culturel

- a) Rapport de comité
- b) Demande de soutien financier Maison des Jeunes
- c)

09. Comptes payables

10. Lecture de la correspondance

11. Affaires nouvelles :

- a)

12. Période de questions des contribuables

13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Peter Villeneuve l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour.

153-2026

2. Acceptation des procès-verbaux des séances régulières des 7 et 20 avril 2026

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé de Najat Tremblay
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient adoptés les procès-verbaux des séances régulières des 7 et 20 avril 2026.

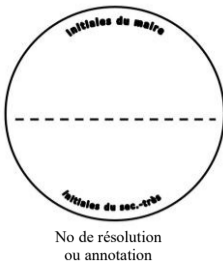
3. Dossiers généraux

154-2026

3. a) Nomination pro-maire

Il est proposé par Sylvain Morel
appuyé de Élisabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit et est désigné monsieur Pierre-Luc Côté pour exercer la fonction de maire suppléant jusqu'au 17 août 2026.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

La présente résolution stipule également que monsieur Côté est désigné substitut du maire à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

155-2026

3. b) Affectation réserve contestation de taxes

CONSIDÉRANT QUE la ville a conclu une entente concernant le litige de contestation d'évaluation avec la mine Niobec;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 128 156.97\$ a été versé dans une réserve afin d'assumer une partie du montant en cause dans le litige;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Élisabeth Boily, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit affectée aux activités financières la réserve pour contestation de taxes accumulée au montant de 128 156.97\$ pour le règlement du litige avec Niobec.

156-2026

3. c) Affectation fonds de roulement

ATTENDU QUE le conseil de ville désire financer des investissements pour 2026 à même le Fonds de roulement pour le renouvellement du parc informatique, l'achat de machinerie, d'équipement de voirie, d'incendie, de lumières de rue, de développement de rues, de réfection de voirie, d'infrastructure d'hygiène du milieu, d'infrastructure de loisirs et bâtiment;

ATTENDU QU'un montant de 579 000 \$ sera approprié à même le Fonds de roulement pour financer une partie des coûts;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Peter Villeneuve, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que le remboursement de 579 000\$ au Fonds de roulement se fera sur une période de cinq (5) ans comme décrite ci-bas :

2027	115 800 \$
2028	115 800 \$
2029	115 800 \$
2030	115 800 \$
2031	115 800 \$

157-2026

3. d) Demande MRC pour le FFR

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté un Cadre d'intervention dans lequel se retrouve la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC exige une résolution du conseil de ville accompagnant le dépôt de projet;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

CONSIDÉRANT QUE le projet de « Mise aux normes de l'ancienne église de Saint-Honoré » a été présenté au conseil de ville;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à un budget de 325 461\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Honoré s'engage à fournir une mise de fonds de minimum 20%, le tout correspondant à la part du milieu exigée par la Politique de soutien;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Pierre-Luc Côté, appuyé par Richard Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE PERMETTRE que le projet « Mise aux normes de l'ancienne église de Saint-Honoré » soit déposé conformément aux exigences de la MRC.

DE DÉSIGNER M. Stéphane Leclerc, directeur général, et M. Cédric Gagnon, directeur général adjoint en tant que responsables du projet.

D'AUTORISER M. Stéphane Leclerc, directeur général, ou M. Cédric Gagnon, directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Honoré tout document utile et nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

4. Service de sécurité publique

158-2026

4. a) Nomination pompier

Il est proposé par Sylvain Morel
appuyé par Najat Tremblay
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit reconnu comme pompier volontaire :

- Tommy Boulay 120 rue Louis-Joseph

5. Service travaux publics

159-2026

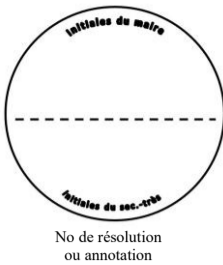
5. a) Soumission 2026-009 Fourniture produits de béton rue du Mistral

ATTENDU QUE la Ville a demandé des appels d'offres publics sur SEAO pour la fourniture de produits de béton préfabriqué pour la rue du Mistral;

ATTENDU QU'un soumissionnaire a déposé son offre, soit :

Béton préfabriqué Fortier 161 835.52\$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que soit retenue la soumission de Béton préfabriqué Fortier pour la fourniture de béton préfabriqué au coût de 161 835.52\$ (tti).



160-2026

5. b) Offre de service Stantec – assistance technique

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé de Pierre-Luc Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accepté l'ajout d'un budget de 15 000\$ plus taxes à l'offre de services de Stantec pour de l'assistance technique en hygiène du milieu pour 2026.

161-2026

5. c) Offre de service Stantec – lot commercial Martel

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé de Pierre-Luc Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accepté l'ajout d'un budget de 15 000\$ plus taxes à l'offre de services de Stantec pour de l'assistance pour le branchement d'égout pour le lot commercial du 2891 boulevard Martel.

162-2026

5. d) Soumission 2026-010 regard lot commercial

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation à l'entreprise Béton préfabriqué Fortier (Tuvico) pour la fourniture de regards pour le lot commercial sur le boulevard Martel;

ATTENDU QU'un soumissionnaire a déposé son offre, soit :
Béton préfabriqué Fortier (Tuvico) 6 674.80 \$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Peter Villeneuve, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que soit retenue la soumission de Béton préfabriqué Fortier (Tuvico) pour des regards pour le lot commercial du boulevard Martel au coût de 6 674.80 \$ (tti).

6. Service d'urbanisme et environnement

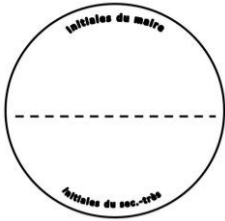
6. a) Rapport de comité

Aucun rapport

163-2026

6. b) Adoption R-1012 concernant le zonage

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

RÈGLEMENT No. 1012

Ayant pour objet d'autoriser l'usage d'hébergement et de restauration à la grille des spécifications de la zone 224M du règlement de zonage 707

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville de Saint-Honoré a adopté un règlement de zonage portant le numéro 707;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la ville de modifier le règlement de zonage numéro 707;

ATTENDU QUE cette modification porte sur une matière susceptible d'approbation par les personnes habilitées à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet du présent règlement ont été donnés à la séance régulière du conseil tenue le 7 avril 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil présent déclarent avoir reçu le règlement dans le délai prescrit et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Ville de Saint-Honoré adopte le présent règlement portant le numéro 1012 et qu'il soit ordonné, statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récite.

ARTICLE 2

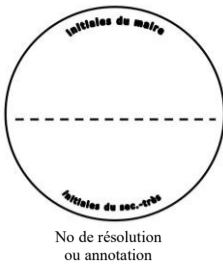
Le règlement numéro 707 concernant le zonage de la Ville de Saint-Honoré est amendé de la façon décrite au présent règlement.

ARTICLE 3

La grille des spécifications de la zone 224 est modifiée pour y ajouter l'usage d'hébergement et de restauration avec la note N-29.

ARTICLE 4

La grille des spécifications ci-jointe fait partie intégrante du présent règlement.



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur et deviendra exécutoire conformément à la loi.

Lu en dernière lecture et adopté par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2026 et signé par le maire et le directeur général.

Lucien Villeneuve
Maire

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général

164-2026

6. c) Avis de motion R-1013 concernant le zonage

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi sur les cités et villes, madame la conseillère Élisabeth Boily donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil de Ville, le règlement 1013 ayant pour objet d'autoriser l'usage bigénérationnel à la grille des spécifications de la zone 62Rt du règlement de zonage 707.

165-2026

6. d) Adoption 1^{er} projet R-1013 concernant le zonage

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

PROJET DE RÈGLEMENT No. 1013

Ayant pour objet d'autoriser l'usage bigénérationnel à la grille des spécifications de la zone 62Rt du règlement de zonage 707

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville de Saint-Honoré a adopté un règlement de zonage portant le numéro 707;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la ville de modifier le règlement de zonage numéro 707;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

ATTENDU QUE cette modification porte sur une matière susceptible d'approbation par les personnes habilitées à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 4 mai 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil présent déclarent avoir reçu le règlement dans le délai prescrit et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé par Pierre-Luc Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Ville de Saint-Honoré adopte le présent règlement portant le numéro 1013 et qu'il soit ordonné, statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récit.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 707 concernant le zonage de la Ville de Saint-Honoré est amendé de la façon décrite au présent règlement.

ARTICLE 3

La grille des spécifications de la zone 62Rt est modifiée pour y ajouter l'usage bigénérationnel avec les notes 3 et 61.

ARTICLE 4

La grille des spécifications ci-jointe fait partie intégrante du présent règlement.

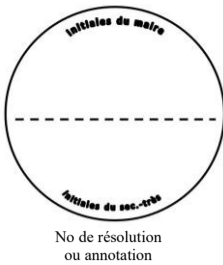
ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur et deviendra exécutoire conformément à la loi.

Lu en première lecture et adopté par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2026 et signé par le maire et le directeur général.

Lucien Villeneuve
Maire

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

166-2026

6. e) Dossier cour municipale – Vicky Simard et Nicolas Tremblay

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Sylvain Morel
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit mandaté le bureau d'avocat Simard, Boivin et Lemieux pour poursuite à la cour municipale le dossier suivant :

- Vicky Simard et Nicolas Tremblay (3300 chemin du Lac) – Nuisances (accumulation de rebuts)

Questions des contribuables pour le service d'urbanisme

7. Service des loisirs

7. a) Rapport de comité

Aucun rapport

167-2026

7. b) Baseball St-Honoré – subvention emploi étudiant

Il est proposé par Najat Tremblay
appuyé par Pierre-Luc Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la ville accorde un financement de 3 000\$ pour l'embauche d'un emploi étudiant pour la saison 2026 de baseball à l'association Baseball St-Honoré.

168-2026

7. c) Baseball St-Honoré – autorisation opération cantine petite terrain

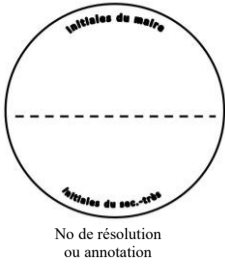
Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Pierre-Luc Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la ville autorise Baseball St-Honoré à opérer la cantine du petit terrain de balle pour la saison 2026.

7. d) Projet structurant 2026-2027

ANNULÉ

8. Service communautaire et culturel



8. a) Rapport de comité

Aucun rapport

169-2026

8. b) Demande de soutien financier Maison des Jeunes

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé de Richard Dufresne
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la ville de Saint-Honoré accorde une aide financière de 1 800\$ à la Maison des Jeunes pour les services de comptabilité pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2026.

170-2026

8. c) Publicité feuillets paroissiaux

Il est proposé par Najat Tremblay
appuyé de Élisabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la ville de Saint-Honoré achète un espace publicitaire dans les feuillets paroissiaux pour 2026 au coût de 320\$ plus taxes.

171-2026

9. Comptes payables

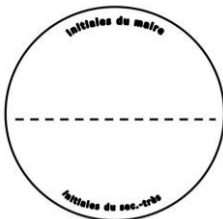
Monsieur Lucien Villeneuve dévoile son intérêt pécuniaire et s'abstient de tout commentaire.

Il est proposé par Pierre-Luc Côté
appuyé de Richard Dufresne
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit approuvée la liste des chèques émis en avril au montant de 9 408.28\$ suivant le registre des chèques imprimé le 30 avril 2026 :

CATHERINE ANCTIL	326.25 \$
VILLE ST-HONORE (LA CAISSE)	241.00 \$
MATHIEU COTE	395.38 \$
DUBEAU MARCO	625.00 \$
DUFOUR STEEVE	3 413.00 \$
NICOLAS GIRARD	310.00 \$
LALANCETTE JEREMIE	259.91 \$
POSTES CANADA	366.74 \$
JEAN-CYRILLE TREMBLAY	240.38 \$
REVENU QUEBEC	310.50 \$
SYNDICAT DES EEMPL. MUN. DE ST-HONORÉ	2 438.24 \$
MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	136.00 \$
BOILY ELISABETH	242.41 \$
VINCENT STEA	103.47 \$

TOTAL : 9 408.28 \$



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

QUE soit approuvée la liste des prélèvements émis en avril au montant de 177 281.32\$ suivant le registre des prélèvements imprimé le 30 avril 2026 :

BENEVA INC.	26 983.77 \$
HYDRO-QUEBEC	29 783.63 \$
MINISTRE DU REVENU	66 679.46 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	22 554.81 \$
BELL CANADA	145.39 \$
BELL MOBILITE	171.64 \$
REVENU QUEBEC	30 787.29 \$
VIDEOTRON LTÉE	175.33 \$
TOTAL :	177 281.32 \$

QUE soit autorisé le paiement des comptes au montant de 477 053.23\$ suivant la liste des comptes à payer imprimée le 30 avril 2026 :

ACCOMODATION 571 INC.	208.36 \$
ADF DIESEL	3 880.83 \$
ARBORICULTURE DU FJORD INC.	517.39 \$
ASS. DES GEST. SÉC. INCENDIE DU QUÉBEC	1 393.50 \$
B.B.G. REFRIGERATION INC.	22 707.56 \$
BLACKBURN & BLACKBURN INC.	529.11 \$
BRASSARD BURO INC.	160.86 \$
BRIDECO LTEE	9 939.20 \$
CAMIONS AVANTAGE INC.	560.20 \$
CAMION ISUZU SAGUENAY	159.67 \$
CENTRE ALTERNATEUR DEMARREUR LT INC	879.17 \$
CHUBB EDWARDS-UTC FIRE & SECURITY CANADA	2 324.22 \$
CMP MAYER INC.	26 245.57 \$
LE CYBERNAUTE ENVIROVISION 2010 INC.	5 278.68 \$
DCCOM	4 356.40 \$
DEVICOM	3 894.63 \$
DHC AVOCATS INC.	97.73 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	66.00 \$
DISTRIBUTIONS CUISI-LAM INC.	1 388.88 \$
DISTRIBUTION MIGH INC.	620.76 \$
DISTRIBUTION MOBUS INC	1 374.26 \$
DUVAL, L'ESPERANCE, KPANAKE HUISSIERS	117.73 \$
ELECTRICITE J.A.B.	14 948.99 \$
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	4 348.35 \$
EUROFINS ENVIRONEX	3 303.24 \$
EQUIPEMENTS CLAUDE PEDNEAULT INC.	388.78 \$
EUGENE ALLARD	224.92 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	505.89 \$
FILTRE SAGLAC INC.	3 175.67 \$
FITNESS NUTRITION EQUIPEMENT	11 141.30 \$
FONDS DES BIENS ET DES SERVICES	58.21 \$
FQM ASSURANCES INC.	165.68 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	584.21 \$
GIVESCO	150.39 \$
GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	53.04 \$
HEBDRAULIQUE INC.	461.85 \$
HYDRO-QUEBEC	7 235.38 \$
HYDROMEC INC - CHICOUTIMI	896.05 \$
INTER-LIGNES	3 209.81 \$



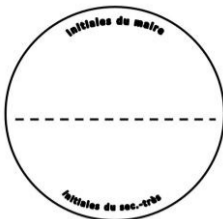
No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

JAVEL BOIS-FRANCS INC.	919.61 \$
LABERGE, GUERIN ET ASSOCIES ARP.GEO.	2 434.71 \$
LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC	1 776.07 \$
LINDE CANADA INC.	288.59 \$
MACPEK INC.	3 459.77 \$
MAGASIN LATULIPPE INC.	1 406.14 \$
MESSER CANADA INC. 15687	688.51 \$
MNP LLP	11 649.84 \$
MRC DU FJORD DU SAGUENAY	157 139.01 \$
NORD-FLO	1 602.09 \$
OFFICE REGIONAL D'HABITATION LE FJORD	780.09 \$
ORIZON MOBILE, CHICOUTIMI	4 990.78 \$
PERRON CHICOUTIMI	288.20 \$
PIC CONSTRUCTION CO. LTEE	5 357.68 \$
PNEUMATIQUE R.G. & FILS	333.37 \$
PNEU MOBILE INDUSTRIEL	1 920.08 \$
PORTES ML 2015	4 458.16 \$
POTVIN PNEUS MECANIQUE	1 351.33 \$
PR DISTRIBUTION	706.81 \$
LES PRODUITS SANITAIRES LEPINE INC.	303.08 \$
PRODUITS BCM LTEE	24 356.98 \$
PUROLATOR INC.	17.04 \$
RECYCLE BETON INC.	172.46 \$
RÉGIE INTER SÉC. INCENDIE FJORD	15 959.06 \$
REGNR	2 522.32 \$
RENO-TAPIS PLUS INC.	456.77 \$
RESTAURANT LE RELAIS	101.20 \$
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1 429.26 \$
ROUTIERS AVANTAGE	157.71 \$
LA SABLIERE DU CLAN ROCHEFORT	16 933.05 \$
SANIDRO INC.	1 799.57 \$
SERRURIER Y.C. FILLION INC.	31.91 \$
SIMARD BOIVIN LEMIEUX S.E.N.C.R.L. -ALMA	1 719.74 \$
SOCIETE DE TRANSPORT DU SAGUENAY	24 937.63 \$
SONIC ENERGIES	606.78 \$
SOUDURE MARTIN TREMBLAY INC.	1 694.01 \$
SPECIALITES YG LTEE	59.40 \$
SPECIALITE RADIATEUR	2 224.00 \$
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	19 377.04 \$
TECHNO FEU INC.	819.73 \$
TOILES TAS	2 618.51 \$
TOROMONT INDUSTRIES LTEE	3 682.56 \$
TRANSPORT T.M.T	13 797.00 \$
TRIUM MEDIAS INC.	387.84 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	178.21 \$
VITRES D'AUTOS REGIONALES INC	951.24 \$
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	655.82 \$

TOTAL : 477 053.23 \$

10. Lecture de la correspondance



No de résolution
ou annotation

172-2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

10. Demande Fondation Santé Jonquière

Il est proposé par Richard Dufresne
appuyé de Sylvain Morel
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accordée une aide financière de 100\$ pour le Pocker Run qui aura lieu le 1^{er} août 2026 en appui à la cause du cancer du sein dans la région.

11. Affaires nouvelles

12. Période de questions des contribuables

- Honoraires Stantec
- Travaux église
- Rue Savard
- Feuilletts paroissiaux

Je soussigné, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier et directeur général, certifie que les fonds et crédits sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance et également effectuer le paiement de toutes les dépenses incompressibles jusqu'à la séance du 1^{er} juin 2026.

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général

La levée de la séance est proposée à 19h32 par Pierre-Luc Côté.

Je, Lucien Villeneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Lucien Villeneuve
Maire

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général